

# Lourmarin

Samedi 31 août à 12h00

Grand concours de soupe au  
pistou.



Inscription libre et gratuite, et retrait du  
règlement du concours au Tabac-Pressé à  
compter du 15 août  
13h00 Apéritif et dégustation des soupes  
(voir modalités sur le règlement) sous les  
platanes du Rayol.

Règlement au dos

# Règlement du concours de soupe au pistou de la Fête Votive

## Art 1

Le Comité des fêtes de Lourmarin organise le samedi 31 août à 12h un grand concours de soupe au pistou dans le cadre de la fête votive du village.

## Art 2

Les inscriptions seront prises au Tabac-Pressé à compter du 15 août 2024. L'inscription est gratuite.

## Art 3

Chaque participant(e) devra réaliser chez lui une soupe au pistou et la porter (chaude) à 12h précises à 1 jury qui sera installé place Henri Barthélémy, et qui prélèvera la quantité de soupe nécessaire pour délibérer.

## Art 4

Tous les participant(e)s seront primés, de plus le jury déterminera les 3 meilleures soupes qui seront récompensées

## Art 5

À l'issue du concours, chaque participant(e) pourra inviter à déguster sa soupe le nombre de convives qui lui convient (la quantité de soupe que vous préparerez dépendra du nombre de convives que vous inviterez). Des tables seront installées sous les platanes du Rayol. Le pique-nique sera toléré pour ceux qui le veulent, même s'ils n'ont pas participé au concours de soupe au pistou. Logistique (assiette/couverts/verre/serviette ...) à prévoir par chacun. Apéritif et vin offert.

## Art 6

Objectif : manifestation intergénérationnelle où le but est de réunir le plus grand nombre dans 1 ambiance conviviale.

## Art 7

Des questions ? Jérôme MORELLO 0620770249 / [morello.jerome@orange.fr](mailto:morello.jerome@orange.fr)